

8 pièges vont être placés sur la commune.  
Ils seront visités régulièrement.  
Si vous en trouvez, merci de ne pas y toucher



Bonjour !

Vous recevez un outil pour piéger efficacement et de manière sélective, le Frelon Asiatique.

Celui-ci est financé par le GDS Apicole, le GDS Multi-espèces, le Conseil Départemental et soutenu par la Chambre d'Agriculture de la Loire. Il se veut inter-partenarial et couvre l'ensemble du département de la Loire.

Résultat des fruits du travail avec les différentes structures apicole de la Loire, il se positionne en complément d'autres initiatives de secteurs conduites notamment par les syndicats apicoles.

**POURQUOI PIEGER ?**

Le piégeage permet de capturer les fondatrices Frelon Asiatique fécondées, qui ont passé l'hiver « au chaud » et ainsi de réduire la propagation des nids

**QUAND PIEGER ?**

Dès que les températures atteignent pendant plusieurs jours les 15°, car à ce moment -là, les fondatrices sortent de leur hibernation et commencent à construire leur nid primaire en recherchant notamment du glucose pour leur donner de l'énergie.

**AVEC QUOI ?**

Nous vous proposons le piège ORNETIN

**QUEL APPAT ?**

Un mélange de bière, sirop de fruits et vin blanc à parts égales

**OU INSTALLER LE PIEGE ?**

Si possible un peu à l'abri des intempéries et assez loin des ruches si vous en avez !

**QUELLE EVALUATION ?**

Un recensement des fondatrices piégées sera effectué, commune par commune, auprès d'un référent piégeage que chaque commune désignera.

N'hésitez pas à conserver des frelons en vie dans le piège après comptage (sans les compter à nouveau 15 jours après !) En effet, ils émettent des phéromones d'alerte ou d'agressivité qui permettent d'attirer d'autres frelons.

Vous pourrez contacter votre référent de secteur GDSA au numéro suivant :

**Marie Josée VIAL : 06 37 54 69 82**

Vos remontées de comptage de piégeage sont attendues derrière le lien suivant pour les dates mentionnées dans le tableau ci-dessous (si vous n'avez piégé aucun frelon notez « 0 »):

Le 15 mars		Le 15 avril		Le 6 mai	
Le 31 Mars		Le 22 Avril		le 13 mai.	
		Le 29 Avril			



<https://forms.office.com/e/6ryG7GPsT7>

N° INSEE COMMUNE : 42017

Merci par avance de votre implication !  
L'Equipe du Gds Apicole de la Loire